

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-15

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE BRUNIQUEL

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de Tarn et Garonne Habitat.

Cette opération concerne l'acquisition-amélioration de 5 logements situés « Bugarel Bas » à Bruniquel.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 274 200 € fait apparaître le détail suivant :

* PLUS travaux	158 712,00 €
* PLUS foncier	39 678,00 €
* Prêt PLAI travaux	53 448,00 €
* Prêt PLAI foncier	13 362,00 €
* Subvention Etat	9 000,00 €
Total	274 200,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 265 200 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
Montant	39 678,00 €
Montant de la garantie	35 710,20 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Prêt PLUS travaux	
Montant	158 712,00 €
Montant de la garantie	142 840,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Prêt PLAI foncier	
Montant	13 362,00 €
Montant de la garantie	12 025,80 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Prêt PLAI travaux	
Montant	53 448,00 €
Montant de la garantie	48 103,20 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 238 680 €, soit 90 % d'un montant global de 265 200 €, la commune de Bruniquel se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits en application de la délibération en date du 30 mars 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et Garonne Habitat pour l'acquisition-amélioration de 5 logements situés « Bugarel Bas » à Bruniquel la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant global de 238 680 € pour 4 prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations :
 - deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 39 678 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 158 712 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %,
 - deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 13 362 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 53 448 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %,
- Précise que la commune de Bruniquel accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,